

## CONDITIONS GENERALES

GOOD est la marque sous laquelle Thierry Bineau, photographe culinaire commercialise son offre.

Thierry Bineau est immatriculé au RCS de Lille sous le n° 347 966 335 00031 et son activité est domicilié au 56/2 rue de la chaussée à Roubaix (59100).

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles GOOD s'engage à fournir au CLIENT la prestation convenue dans le document intitulé « devis ».

Le contrat qui lie le CLIENT et GOOD est formé par un ensemble contractuel composé par les actuelles conditions générales de vente et le devis accepté par le CLIENT.

L'acceptation du devis par le CLIENT emporte adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui constituent le socle unique de la négociation commerciale conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, le CLIENT renonçant à se prévaloir de ses documents notamment de ses propres conditions générales d'achat.

Le devis fait référence à ces conditions générales de ventes qui sont remises au client et disponibles sur simple demande à GOOD.

Ces conditions générales de vente pourront être modifiées à tout moment, les conditions applicables seront celles en vigueur au moment de la validation du devis, par le CLIENT.

La durée de validité de l'offre GOOD est précisée sur le devis.

### **Obligation des parties**

Chacune des parties s'engage à accomplir les obligations mises à sa charge avec toute la diligence requise.

GOOD s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose afin d'accomplir la prestation convenue.

Le CLIENT s'engage à fournir tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de la prestation par GOOD ainsi qu'à honorer les paiements convenus. Le cas contraire le contrat pourra être résilié aux torts exclusifs du CLIENT qui pourra être contraint à payer le solde de ce qu'il doit au titre de la commande.

### **La commande**

La prestation à réaliser fera l'objet d'un devis établi par GOOD.

Ce devis décrira la prestation.

Le contrat sera formé dès qu'il y aura eu acceptation du devis, par le CLIENT, par tout moyen écrit (signature du devis, acceptation par courriel...).

Toute demande supplémentaire sera facturée en sus après établissement d'un nouveau devis.

### **Réalisation de la prestation**

GOOD s'engage à réaliser sa prestation selon les règles de l'art et celles de sa profession.

GOOD est soumis à une obligation de moyens.

Le CLIENT devra se rendre disponible à la date convenue pour le shooting. Le CLIENT sera présent physiquement sur les lieux afin de valider la prise de vue.

Le cas échéant, le CLIENT se rendra disponible à distance de façon à valider, dès leur réception, les photos qui lui sont adressées par courriel.

Si le CLIENT n'est pas disponible alors qu'il s'y était engagé, des frais supplémentaires pourront lui être réclamés notamment si le CLIENT exige de nouvelles prises de vue et que GOOD doit procéder à une nouvelle installation.

Après validation, le client ne pourra plus exiger de nouvelles retouches.

### **Propriété intellectuelle**

Une photographie est définie dans son acception la plus large comme « tout support physique ou virtuel, document, reproduisant une image par la voie de signaux analogiques, aperiodiques et/ou à variation discontinue connues à ce jour ou pouvant apparaître en fonction de l'évolution des technologies ».

Les réalisations de GOOD bénéficient de la protection au titre des droits d'auteur.

Il est expressément précisé que les prises de vues interviennent toujours pour une destination précise et unique, stipulée dans le devis.

Toute réutilisation ou utilisation à des fins autres que celles convenues ou déclarées, nécessite une autorisation de la part de GOOD. Toute cession, rétrocession, location, prêt à un tiers de photographies ou de documents dérivés (typons, supports électroniques, duplis...) à titre onéreux ou gratuit sont interdits sans l'accord préalable, écrit, de GOOD.

En outre, le CLIENT s'interdit de porter atteinte aux droits moraux de l'auteur de l'œuvre en modifiant substantiellement la photographie.

### **Prix et Paiement**

Une facture est éditée par GOOD dès réalisation de la prestation. Cette facture est payable dès réception.

Les prix et conditions de paiement sont ceux figurant dans le devis accepté.

Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce tout retard de paiement donnera lieu à la facturation d'un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage sans qu'il soit besoin de mise en demeure préalable.

GOOD percevra en outre une indemnité de recouvrement forfaitaire de 40 euros, sauf à ce que des frais supplémentaires aient été engagés.

Tous les frais engagés et nécessaires au recouvrement du prix seront à la charge du CLIENT.

### **Garantie du client**

Pour les besoins des prises de vue, le CLIENT peut être amené à fournir différents objets et marchandises à GOOD. Le CLIENT ne pourra en solliciter le retour sauf stipulation contraire acceptée par GOOD.

Si le CLIENT impose des prises de vue dans des endroits protégés par des droits de propriété intellectuelle, il lui appartient de solliciter toutes les autorisations nécessaires.

Il en est de même concernant le droit à l'image lorsque le CLIENT impose à GOOD de travailler avec une personne précise.

Le CLIENT garantit GOOD contre toute action de tiers qui serait basée sur l'absence de respect par le CLIENT de ses obligations décrites dans la présente clause de garantie. Le CLIENT garantit GOOD contre toutes les conséquences directes et indirectes de ces actions et notamment dans le cadre d'actions en revendication de droits de propriété intellectuelle.

### **Référence clients**

Le CLIENT autorise GOOD à mentionner son nom dans tout type de document commercial à titre de référence et à utiliser les photos réalisées à titre exclusivement de référence et non pour une utilisation commerciale ultérieure.

### **Force Majeure**

Tout évènement de force majeure tel que défini par les tribunaux est exonératoire de responsabilité.

Sera considéré comme un évènement de force majeure qui produira les mêmes effets, la maladie ou l'accident subi par Thierry Bineau qui le mettrait dans l'incapacité d'accomplir la tâche qui lui est confiée.

La partie qui entend invoquer la réalisation d'un évènement de force majeure doit en informer l'autre partie sans délai, à partir du moment où elle a connaissance de cet évènement.

Les obligations des parties seront alors suspendues.

Si l'évènement de force majeure devait durer plus de trois mois, le contrat pourra être résilié à l'initiative de la partie la plus diligente par l'envoi d'un courrier recommandé.

### **Nullité d'une clause**

L'annulation d'une clause de ces conditions générales de vente ne saurait entraîner l'annulation des autres clauses qui continueront à produire effet.

### **Règlements des litiges**

Les parties s'engagent à tenter de régler leurs différends à l'amiable avant de saisir le tribunal compétent

Pour tout litige relatif à l'interprétation du contrat ou à son exécution le tribunal compétent sera le Tribunal de Commerce de Lille Métropole.

Dans le cas d'une compétence exclusive d'attribution d'un tribunal alors le tribunal compétent sera celui dont dépend GOOD.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.